



CSO Partnership 
for Development Effectiveness

A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE

Engagement renouvelé pour la réalisation des objectifs de développement : Demandes clés du POED Asie

DECLARATION DE PRINCIPES POUR LA RHN3

La région Asie-Pacifique se trouve à un moment critique car elle est confrontée à la pandémie mondiale, à la crise économique qui se prépare, à l'intensification des conflits et à l'aggravation de l'urgence climatique, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités et exclure davantage les populations marginalisées. Dans ce contexte, les acteurs du développement ont un rôle crucial à jouer pour atténuer l'impact de ces crises sur les populations, respecter les engagements et atteindre les objectifs de développement.

Le POED affirme que les principes de la coopération efficace au développement (CED), alignés sur les cadres des droits humains et d'égalité des genres, doivent être recentrés, revitalisés et accélérés pour une meilleure réponse mondiale, régionale, nationale et locale à l'urgence du moment et afin de réaliser les ODD et l'Agenda 2030.

Nous appelons tous les acteurs du développement à :

Assurer une appropriation démocratique qui

- Est aligné sur l'approche fondée sur les droits humains et sur l'approche féministe.
- est motivée par des priorités nationales et régionales formulées démocratiquement et par les réalités du terrain
- S'aligne sur les systèmes nationaux et les utilise pour le financement, y compris pour la réponse aux crises et le redressement post-COVID-19.
- Garantir un financement concessionnel prévisible et en temps voulu.
- Garantir une participation inclusive et proportionnelle de tous les genres.

Établir des partenariats inclusifs qui permettent de

- Soutenir et promouvoir un environnement favorable efficace, ancré dans les droits humains, y compris les droits des femmes, les droits des travailleurs et les droits des militants de l'environnement et des défenseurs des droits humains.
- Renforcer la participation de la société civile au discours sur le développement, au redressement post-COVID-19, à la mise en œuvre des ODD et au-delà.
- Garantir la capacité des diverses OSC à fonctionner librement, à l'abri de toute atteinte et/ou interférence

Garantir la transparence et la responsabilité en

- Garantissant des mécanismes de contrôle et de recours à tous les niveaux.
- Offrant à toutes les OSC un accès à des informations rapides, fiables et complètes sur les allocations d'APD, en particulier en temps de crise.
- Renforçant la mise en œuvre du cadre de suivi du PMCED afin d'obtenir des rapports complets et opportuns sur la mise en œuvre des principes de la CED.



Se concentrer sur les résultats qui

- Ciblent les communautés les plus marginalisées et les laissés-pour-compte, en particulier les femmes et les enfants, les populations rurales et les peuples autochtones, les migrants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes travaillant dans le secteur informel, le travail de soins non rémunéré et l'économie transformatrice.
- Contribuent à la lutte contre les inégalités et toutes les formes de discrimination.
- Adhèrent à des cadres transparents, mesurables et limités dans le temps pour évaluer les progrès et les résultats.

Aspirer réellement à ne laisser personne de côté en

- Respectant et dépassant les engagements de longue date en matière de quantité et de qualité de l'APD.
- Soutenant la solidarité sous forme de subventions plutôt que de prêts.
- Institutionnalisant la participation ou l'inclusion des OSC au niveau national par le biais de mécanismes ou de cadres spécifiques.
- Assurant l'accès aux services essentiels pour les personnes vulnérables et marginalisées
- Garantissant les droits humains et les droits des femmes au cœur des efforts de redressement
- Soutenant et défendant toute action contre les conflits armés et en faveur de la paix

DEMANDES CLÉS DE L'ASIE

Mise en œuvre des engagements de coopération efficace au développement. Alors que la région Asie-Pacifique est de plus en plus considérée comme une arène de croissance économique et de tensions géopolitiques, les acteurs du développement doivent mettre l'agenda de l'efficacité au premier plan pour répondre de façon appropriée aux crises multidimensionnelles auxquelles la région est confrontée. Le financement du développement doit être canalisé vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et ne laisser personne de côté.

- En plus de l'engagement de 0,7 % du RNB, maintenir l'engagement de 0,2 % du RNB pour les pays les moins avancés de la région et au-delà.
- Fournir une assistance et un allègement de la dette aux pays qui connaissent une crise économique et un surendettement.
- Soutenir les pays dans l'établissement de systèmes de financement public sensibles au genre



- Abandonner les conditionnalités qui favorisent les intérêts des donateurs et du secteur privé, au détriment des droits et des intérêts des personnes.
- Garantir un financement suffisant pour la réponse à la COVID-19, sans diminuer l'aide destinée à d'autres défis de développement et à la réalisation des ODD.
- Poursuivre les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire fondées sur les principes de l'appropriation démocratique, de la solidarité et de participation populaire

Un environnement favorable aux OSC. Alors que 22 des 26 pays de la région connaissent des restrictions de leurs libertés civiques et que les attaques contre la société civile se poursuivent, les acteurs du développement doivent travailler ensemble pour favoriser un environnement favorable aux OSC. En outre, il faut soutenir les OSC locales pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres projets de développement, efficaces et ancrés dans leurs réalités.

- Veiller à l'adoption et à la mise en œuvre de la *recommandation du CAD sur l'habilitation de la société civile*.
- Les OSC dans les États touchés par des conflits, comme le Myanmar, l'Afghanistan et la Palestine, qui continuent de répondre aux besoins des personnes marginalisées, doivent être assurées de disposer de ressources suffisantes et de la sécurité nécessaire à leur travail de développement.
- La solidarité et le soutien doivent être étendus aux OSC dans les pays où leurs libertés et leurs droits sont menacés.
- Abroger les lois et les politiques qui limitent la capacité des OSC à jouer leur rôle d'acteurs du développement, notamment à accéder à l'aide et aux financements.
- Faciliter la participation des organisations de la société civile, des organisations communautaires et des organisations populaires aux processus liés aux ODD, tels que les examens nationaux volontaires (ENV) et les cadres nationaux intégrés de financement (CNIF).
- Soutenir les OSC dans le respect de leur programme d'action et de leur engagement envers les *principes d'Istanbul*.

Responsabilité du secteur privé. Malgré le rôle perçu du financement privé pour combler le déficit de financement du développement, le rôle des entités du secteur privé dans la coopération au développement doit être aligné sur les principes de Kampala, et les gouvernements doivent continuer à exercer leur devoir en fournissant des services et une protection sociale à la population.

- veiller à ce que les écueils courants des partenariats public-privé (PPP), tels que la tendance du secteur public à assumer la plupart des risques, l'absence de



résultats positifs en matière de développement, l'absence de transparence et de responsabilité, soient traités avant même de recourir à ce système

- Mettre en œuvre des mécanismes de sauvegarde et de responsabilité pour les projets menés par le secteur privé, y compris ceux des institutions financières internationales (IFI), afin de garantir le respect des droits des personnes et la protection de l'environnement.
- Veiller à ce que les sociétés multinationales et transnationales qui exercent leurs activités dans la région respectent les normes internationales du travail, y compris le droit des travailleurs à se syndiquer, et fassent preuve d'un comportement responsable dans toutes leurs activités.
- Veiller à ce que les processus de développement soient véritablement multipartites par nature et exempts d'emprise sur les entreprises.

Réponses cohérentes et inclusives aux crises de conflits, d'occupations et de

guerres. Dans les États de la région touchés par des conflits, notamment l'Afghanistan, la Palestine et le Myanmar, s'attaquer aux causes profondes du conflit et répondre aux besoins immédiats des communautés affectées. Les stratégies de sécurité des donateurs axées sur la région Asie-Pacifique ne doivent pas être poursuivies au détriment de la paix et de la sécurité des populations.

- Renforcer les capacités des OSC à répondre aux besoins immédiats et aux impacts à long terme du conflit.
- Promouvoir la localisation de l'aide pour permettre des solutions basées sur les besoins et les réalités des communautés.
- Mettre en œuvre de toute urgence la recommandation du CAD sur les liens entre l'aide humanitaire, le développement et la paix dans les États fragiles et touchés par des conflits.
- Intégrer les actions liées au changement climatique dans les programmes triple nexus pour éviter le piège climat-fragilité.
- Veiller à ce que l'APD, ainsi que les ressources publiques et nationales, soient privilégiées par rapport au financement du secteur privé dans les États fragiles.

Efficacité du financement climatique. Comme la région reste en première ligne de l'urgence climatique, les engagements à fournir un financement suffisant pour les mesures d'adaptation et d'atténuation et les pertes et dommages doivent être maintenus.

- Fournir une aide urgente et suffisante aux communautés touchées par des événements climatiques extrêmes.



- Soutenir les efforts de décarbonisation et de transition énergétique qui garantissent l'accès universel à l'énergie, et promouvoir des systèmes énergétiques résistants au changement climatique et appartenant à des intérêts démocratiques.
- Abandonner les solutions fondées sur le marché qui ne sont pas suffisamment probantes et qui peuvent avoir des effets plus négatifs sur l'environnement.
- Réaliser la justice climatique en respectant les engagements en matière de pertes et de dommages et en apportant le soutien nécessaire sous la forme de financements suffisants, de transferts de technologies et de développement des capacités aux pays en développement de la région

LA CLÉ GLOBALE DEMANDE

Mise en œuvre des engagements en matière de coopération efficace au développement. Placer l'agenda de l'efficacité au centre des politiques et des plans de coopération au développement, et veiller à ce que le financement efficace du développement, de manière équitable, à tous les niveaux, réponde à l'urgence du moment et contribue à ne laisser personne de côté.

- défendre la centralité des droits humains et la pratique de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et de l'approche féministe dans la coopération au développement
- Respecter le mandat et l'intégrité de l'APD pour éradiquer la pauvreté, lutter contre les inégalités et promouvoir le développement économique.
- Réaffirmer l'engagement à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB et éviter de détourner l'APD vers le secteur privé et les instruments du secteur privé.
- Recentrer et revitaliser l'agenda de l'efficacité de l'aide et du développement par le biais d'un cadre de suivi solide et transformateur en matière de genre, qui suit régulièrement les progrès réalisés en vue de l'atteinte de la mise en œuvre des principes des engagements existants de la CED par tous les acteurs du développement
- Respecter les principes de la coopération horizontale au développement - notamment la solidarité, la mutualité, les droits humains, le respect de la souveraineté, la non-conditionnalité, en particulier en ce qui concerne les conditions inégales de partenariat qui prévalent souvent même dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
- Renforcer l'application et l'obligation de rendre compte des approches sensibles au genre et des actions ciblées en faveur des femmes et des filles dans la



formulation de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales.

- S'attaquer au sous-investissement et accroître la responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles.

Un environnement favorable aux OSC. Investir une nouvelle énergie dans les efforts visant à fournir un environnement favorable aux OSC, compte tenu du rétrécissement et de la fermeture des espaces civiques dans le développement, des attaques contre les défenseurs des droits humains, de l'augmentation de la violence à l'encontre des femmes et des filles, de l'évolution et de l'aggravation des impacts de COVID-19, de l'augmentation de la désinformation et du révisionnisme historique, de la montée de l'autoritarisme, de la mainmise des entreprises et de l'élargissement du militarisme et des conflits dans de nombreux pays.

- Retirer les lois restrictives et répressives et les conditions handicapantes qui empêchent le plein fonctionnement des OSC, notamment en mettant fin à toutes les formes de militarisation et de militarisme.
- Respecter tous les droits et libertés fondamentaux, y compris, mais sans s'y limiter, la liberté d'association, d'expression et de participation politique, les droits de réunion pacifique et d'information.
- Reconnaître les efforts des OSC pour améliorer leur efficacité et leur responsabilité en soutenant et en promouvant les *principes d'Istanbul* et le *cadre international pour l'efficacité du développement des OSC*.
- S'accorder sur des mesures concrètes et susciter l'adhésion politique à des actions conjointes pour renforcer l'action nationale en faveur de l'environnement favorable aux OSC et des partenariats, en s'appuyant sur les engagements en faveur de l'environnement favorable aux OSC qui guident la manière dont les parties prenantes devraient mieux s'associer, y compris le rôle des mesures de renforcement de la confiance.

Responsabilité du secteur privé. Veiller à ce que les entités du secteur privé adhèrent aux principes de Kampala pour l'engagement du secteur privé et mettent en œuvre les normes relatives au travail et aux droits humains, et promouvoir et pratiquer le travail décent et le dialogue social, et adopter des normes de transparence et de responsabilité.

- Respecter les normes internationales du travail, appliquer les instruments de conduite responsable des entreprises et adopter des lignes directrices et des réglementations contraignantes, en s'appuyant sur ces outils et sur les principes de Kampala sur l'engagement du secteur privé.



- s'abstenir de toute violation des droits humains et garantir l'accès à des recours adéquats et rapides en cas de violation des droits humains
- Soutenir les entreprises sociales et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sensibles à la dimension de genre, en particulier dans les pays en développement, afin de soutenir l'industrialisation nationale durable et l'agriculture vers l'autosuffisance.
- Veiller à la mise en œuvre et au respect du droit au consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones dans tous les projets et opérations menés sur leurs terres et territoires.

Réponses cohérentes et inclusives aux crises de conflits, d'occupations et de guerres. S'attaquer aux causes systémiques afin d'inverser les effets des conflits en cours, de prévenir un réseau irréversible de crises durables et de promouvoir la stabilité et une paix juste dans les régions touchées par les conflits.

- Éviter de réorienter l'APD vers le financement de l'aide humanitaire et de la sécurité et l'utiliser pour maintenir les services publics de base dans les situations de conflit et de crise.
- Assurer la sécurité des droits et de la vie des personnes dans le cadre des actions en faveur de la paix et de la sécurité.
- Respecter les obligations découlant du droit humanitaire international et du droit international des droits humains et adhérer aux principes de la CED et de ne laisser personne de côté (NLPDC) lors de la planification, de la programmation et du financement du triple Nexus humanitaire-développement-paix.
- Appliquer un modèle de justice féministe pour le développement dans tous les programmes humanitaires, de développement et de paix pour un changement transformateur tel qu'envisagé par l'Agenda 2030.
- Encourager et soutenir activement la participation et les initiatives significatives des OSC dans la consolidation de la paix et la résolution des crises, en particulier parmi les réfugiés et les personnes déplacées, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes qui sont les plus touchés par les conflits et les crises.

Efficacité du financement climatique. Accroître et tenir les engagements en matière de financement climatique afin de répondre au besoin urgent d'une réponse climatique durable et efficace.

- aligner le financement du climat sur les principes de la CED en intégrant l'appropriation démocratique, l'accent mis sur les résultats, la transparence et la responsabilité, ainsi que l'inclusion des OSC dans les discussions et les processus décisionnels liés au climat.



- renoncer à comptabiliser deux fois les engagements de financement du climat dans l'APD et respecter le mandat distinct et l'intégrité des deux instruments de financement.
- Décoloniser le financement du climat conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées (CBDR) en augmentant les engagements des pays développés, en incorporant un financement spécifique pour les pertes et dommages, et en privilégiant les subventions aux prêts.
- Aligner les politiques de résilience et de réponse au changement climatique sur l'impératif d'une transition juste.
- Financer correctement les migrations, les déplacements internes et externes, les relocalisations et les réinstallations liés au climat.
- S'abstenir de financer des projets non durables qui ont des effets néfastes sur les populations, y compris les communautés autochtones et d'autres groupes, sur l'environnement et sur la biodiversité de la planète.
- Accroître l'accès au financement et au transfert de technologie pour les pays du Sud.
- Adapter un modèle de consommation et de production transformateur et durable

ASPIRATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE SOMMET SUR L'EFFICACITÉ

À la fin du sommet, tous les acteurs devraient convenir de ce qui suit et l'inclure dans le document final :

- Mettre en œuvre le cadre de suivi révisé du PMCED, y compris la participation aux dialogues d'action nationaux et la fourniture de preuves de changement de comportement en réponse aux résultats du suivi.
- Réitérer l'engagement des fournisseurs d'APD à augmenter les volumes de financement du développement, notamment en réalisant l'objectif de 0,7 % d'ici 2030, y compris les niveaux d'aide convenus pour les PMA, et à accroître la part des ressources concessionnelles des donateurs
- S'engager à mettre en pratique une plus grande responsabilité pour les investissements en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres en rendant publiques les allocations budgétaires en faveur des femmes.
- Impliquer activement les OSC dans les processus de planification du développement national, y compris les forums de coopération au développement, les dialogues d'action et les INFF.



- Engager les fournisseurs d'APD à fixer un objectif quantitatif clair pour le soutien aux OSC et d'autres dispositions.
- appeler le secteur privé à jouer son rôle dans la relance inclusive par une fiscalité juste et équitable et à contribuer aux plans de développement nationaux, notamment pour couvrir l'amélioration des systèmes de santé dans les PMA et financer les pertes et dommages climatiques
- Contribuer à la localisation de l'approche humanitaire, de développement et de paix conformément à l'accord du *Grand Bargain* d'ici 2025.
- S'attaquer à l'adaptation au climat, aux pertes et aux dommages et augmenter le financement climatique destiné aux groupes cibles touchés et aux autres communautés affectées.

